

Note à l'attention des familles dont les enfants utilisent le restaurant scolaire et la garderie municipale

Nouveaux tarifs périscolaires pour la rentrée 2021-2022

Pour le repas Enfant, le conseil municipal a décidé d'appliquer la tarification cantine à 1 €, volonté de l'État de permettre à chaque enfant de familles à revenus modestes de bénéficier d'au moins **un repas complet à prix très faible**. Ceci implique d'appliquer une grille tarifaire par tranche suivant le quotient familial donné par la CAF.

Catégories du Quotient Familial	Tarifs
0 à 599,99	1 €
600 à 1095,99	3,40 €
1096 à 1499,99	3,60 €
1500 et + (ou QF non fourni)	3,80 €

Aussi, le Tarif des Repas Adultes passe de 5 € à **5,20 €**.

Cette application de tarif tient compte aussi des augmentations régulières de dépenses de la cantine notamment les fournitures alimentaires (achat produits locaux, bio...).

**Au préalable, vous devez compléter sur le portail familles
votre Numéro d'Allocataire : CAF ou MSA**

**Pour cela, rendez-vous dans votre espace portail familles, puis dans la
rubrique Mon Foyer et ensuite informations complémentaires :
entrez votre numéro d'Allocataire**

En cas de problèmes, n'hésitez pas à contacter le service portail à l'adresse suivante :

- **Par email :** portail.familles@domagne.fr
- **Ou par téléphone :** 07 56 18 26 48

A Domagné, le 3 août 2021

Le maire, Bernard RENO

